LISTE B—Suite

Numéros tarifaires	meteno meilensuapani to amail gniwolfer shi 19, indiques ci-apres	Taux de douane ou traitement douanier	Marge de préférence
360 (S) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A	(A) Camions auto-propulsés, destinés surtout à charger, décharger, empiler ou étager des marchandises au moyen de fourches ou autres accessoires fixés au poteau de levage, y compris les articles ou accessoires énumérés ci-après, importés en même temps que ces camions ou destinés à servir avec ceux-ci: fourches spéciales, accessoires de grues, de flèches, de godets, de tête de flèche culbutante ou tournante, de porteur de barils, de dispositif latéral de déplacement de fardeaux, de pince-étau, d'appareils de levage avec dispositif de fixation ou d'attache, de fourches à briques, de porteur de ballots, de passerelles, d'appareils de manutention de barils, de bennes preneuses pour le charbon, de "push-pull", d'appareils pour pousser, de bennes preneuses pour les caisses et de bennes basculantes déversant par le côté ou l'arrière: (1) dont la puissance de levage est d'au plus 10,000 livres. (2) dont la puissance de levage dépasse 10,000 livres. (2) dont la puissance de levage dépasse 10,000 livres. (B) Camions auto-propulsés, avec plate-forme d'élévation dont l'élévation ne dépasse pas 12 pouces. (D) Véhicules auto-propulsés, n.c.a., y compris des assemblages incomplets de véhicules auto-propulsés, n.c.a., que le ministre ordonne de considérer comme étant complets: (1) Conformément aux règlements du Ministère (2) Autres. Articles non compris sous un autre numéro du Tarif des douanes: (C) Résines synthétiques, non ouvrées ou ouvrées dans une mesure moindre que sous les formes suivantes: blocs, pellicules, joncs, feuilles en rouleaux, feuilles, bandes, tubes ou autres, et composés de résine synthétique destinés au moulage: (5) De polyéthylène: a) conformément aux règlements du ministère b) autres.	(3) 22) 22) 22) 22) 24) 24) 25) 36) 36) 36) 36) 36) 36) 36) 37) 38) 38) 38) 38) 38) 38) 38) 38) 38) 38	(A) Y6 (A) 86 (A) 81 (A
Ex. 374	(E) Amiante à l'état brut: Amiante chrysotile	En franchise	
Ex. 379	Feutres et fil métallique pour machines à fabriquer le papier	En franchise	7½ p.c.